

NUISANCES AERIENNES

Feu vert pour le relèvement de l'altitude de descente des avions sur Roissy

13.07.2011

A partir de novembre, les avions à destination de Roissy devraient entamer leur descente à 1500 m d'altitude et non plus 1200 m. La commission consultative de l'environnement (CCE) réunie hier soir à l'aéroport a donné son accord. Le dossier n'attend plus que la validation du ministre de l'Ecologie. Ces 300 m devraient profondément modifier la carte des nuisances aériennes. Si le dispositif doit améliorer le confort des habitants les plus proches de l'aéroport, il étendra en revanche le territoire survolé par les avions qui, partant de plus haut, effectueront un virage plus large pour atterrir. Voilà presque quatre ans que les associations de riverains et d'élus attendaient cette mesure annoncée en décembre 2007. Fervent défenseur du projet, Yanick Paternotte, le président de l'Apelna (Association des communes d'Ile-de-France pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes), se félicite de cette avancée. Au même titre que l'Arec (Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie). 300 m plus haut « Trois cents mètres plus haut, les avions feront forcément moins de bruit », se réjouit Michel Tournay, son président. « Cette mesure concerne des centaines de milliers de personnes », renchérit Alain Péri, de l'Advocnar (Association de défense contre les nuisances aériennes). « Il faut prendre en compte l'intérêt général, sinon ce ne serait pas juste », ajoute ce dernier en faisant allusion aux habitants de Conflans-Sainte-Honorine et du Vexin qui ont entamé il y a quelques mois une bataille pour tenter de bloquer le relèvement de l'altitude. Hier soir encore, la Dirap, l'association qui s'est fait la porte-parole du Vexin, militait à l'ouverture de la CCE contre une décision qui ne fera que « diluer les nuisances sur un plus grand territoire ». Mais elle n'aura pu empêcher l'avis favorable rendu par la commission. « Le mouvement ne s'arrête pas », assure néanmoins son président, Jean-Marc Buteux. Avec le Cirena (Collectif interassociatif du refus des nuisances aériennes), la Dirap réfléchit actuellement à un moyen de faire annuler l'avis de la CCE. L'Advocnar, pour calmer le jeu, pense déjà à d'éventuelles solutions. « Une fois que le relèvement sera mis en place, nous pourrons faire de réelles mesures de bruit », estime Alain Péri. Nous avons déjà fait une demande pour commencer des études à Conflans en août, à titre comparatif. Ensuite nous pourrons discuter sérieusement, car, pour le moment, nous n'avons que des modèles théoriques informatiques, ce n'est pas la réalité. »

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011